



Blessure en discothèque verre cassé

Par **flaghart**, le **18/08/2009** à **00:42**

Bonjour,

Voici ma situation : Il y a 3 jours je me rends avec des amis en boîte de nuit, soirée mousse.

De la mousse jusqu'aux genoux, 15 minutes après être entré je m'ouvre le pied avec un morceau de verre qui se trouvait par terre. Je me rends à l'accueil de la discothèque et demande des soins, l'hôtesse me répond qu'ils n'ont rien pour soigner qu'il faut que j'appelle les pompiers .

Mon ami appelle donc les pompiers qui refusent de se déplacer pour "une blessure", ainsi nous nous rendons aux urgences, bilan 7 points de suture .

Mon médecin généraliste me prescrit un arrêt de travail de 10 jours (je suis stagiaire, mes indemnités de stages ne me seront donc pas payées, la sécu ne prendrait pas en compte ces indemnités), impossibilité de conduire pendant 10 jours, ni de me chausser.

Puis-je demander un dédommagement ? Si oui comment procéder ?

Merci

Par **Moz**, le **20/08/2009** à **10:54**

Bonjour,

Il vous faut engager la responsabilité de la discothèque.

Tout d'abord, prenez contact avec eux pour trouver une solution amiable. S'ils refusent de répondre favorablement, vous avez le choix entre un recours civil (voyez avec votre assureur habitation qui se chargera de trouver l'assureur de la discothèque) ou un recours pénal en déposant une plainte pour blessure involontaire auprès du commissariat de police.

Ce dernier élément peut être subtilement exposé lors de votre contact avec le gérant de la discothèque (élément de "pression").

Par **flaghart**, le **20/08/2009** à **11:34**

Je vous remercie pour votre réponse, j'ai fait la chose suivant : J'ai téléphoné à la discothèque pour demander le nom et l'adresse de leur assurance, la personne a refusé de me la donner et m'a demandé de lui envoyer directement le courrier à elle .

N'étant pas sûr de ce qu'elle va faire du dossier une fois reçu, j'ai trouvé plus judicieux d'envoyer le dossier à mon assurance en joignant :

- Le certificat médical de mon médecin généraliste
- La photocopie de l'arrêt de travail
- La fiche d'intervention des urgences
- Le témoignage d'un ami comme quoi je me suis bien coupé en discothèque ce jour là, ainsi que sa CI.

Et une lettre demandant de par l'assistance juridique recours, prévue au contrat de contacter l'assurance de la discothèque afin d'obtenir des réparations.

Je pense que cela devrais aboutir, du moins je l'espère.

Par **pedrodias**, le **25/09/2009** à **12:12**

Je me permets de répondre à ce chat.

Je suis étonnée qu'encore aujourd'hui les discothèques n'utilisent pas des verres incassables réutilisables !!!

Il existe des verres en polycarbonate exprès pour les discothèques, et autres, qui sont règlementés par la Commission Européenne.

Ce type de verres devraient être obligatoires pour la sécurité de tous surtout dans ces types d'établissements.

De nos jours certaines boîtes sont passés aux verres mais en plastique, ce qui s'avère aussi dangereux que les verres en verre.

J'ai trouvé un fabricant qui vend des verres certifiés aux normes d'hygiène, de santé et respectueux de l'environnement : RBDRINKS!

Vous pourrez visiter leur site sur www.rbdrinks.fr

Moi je dis : faisons bouger les choses et exigeons aux discothèques d'utiliser des produits sécurisés, écologiques et recyclables...

Par **julioperez**, le **22/06/2014** à **23:13**

j'ai eu un accident en boîte de nuit paume de la main ouvert j'ai glissé le sol est très glissant donc je suis tombé sur des morceaux de verre du coup 5 points suturés j'ai demandé aussi au patron de mapper les pompiers qui m'ont dit il se déplace pas pour sa en galerie couverte de sang j'ai interpellé des gens sur le parking qui m'ont amené d'urgence à l'hôpital là je suis en arrêt depuis le 7 jusqu'au 29 et encore peut être prolonger j'ai rempli les dossiers pour l'assurance

ece quil ya autre choses a faire

Par **julioperez**, le **22/06/2014** à **23:16**

a tu reussi a demander gain de cause

Par **big up**, le **04/04/2015** à **09:35**

bonjour a tous même au niveau sécurité pour les physionomistes est surveillants de salle de discothèque ,nous demandons que la réglementation de la verrerie ds les clubs soit imposé mais rien ne bouge !!!!moi memej ai un culot de verre qui a traversé ma chaussure en faisant le ménage arret de travail et complication par la suite